

**Département "Architecture et Bâtiments"**

Affaire suivie par : Anne-Catherine FRAISIER

V/Réf : Lettre du 14 septembre 2010

N/Réf : DAB/10/10/ACF/IT/Rép n° 53596/N° 266

Objet : éclairage du kiosque MICAUD

Toute la correspondance doit être adressée  
impersonnellement à M. le Maire.

**Madame Chantal THEVENIN**

**25000 BESANCON**

Besançon, le 6 OCT. 2010

Madame,

Faisant suite à votre courrier en date du 14 septembre écoulé, nous informant d'un manque d'éclairage pour l'ensemble du parc MICAUD, je vous informe que les services techniques ont été sollicités afin de répondre à votre demande. Une étude de faisabilité sera effectuée afin que la remise en état du kiosque soit accompagnée d'une mise en valeur par un éclairage approprié, le traitement de l'ensemble de la promenade, sera lui étudié par la direction de l'éclairage public.

Espérant répondre à votre attente.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

*Sébastien*  
Pour le Maire,

L'Adjoint délégué aux Bâtiments Municipaux



C. LIME